NOS QUESTIONS à LAURENT PRUNIER

**A- Lutte contre l'exclusion**

Le nombre des personnes accueillies, nourries, accompagnées dans nos différentes structures a augmenté fortement ces dernières années. Tout en étant conscient des efforts accomplis aux niveaux national, départemental ou local, le collectif Brestois du refus de la misère attend des élus municipaux qu'ils luttent de façon efficace contre ce **développement de la précarité.**

***A- 1- Quelle démarche engagerez-vous pour faire participer les personnes en situation de pauvreté aux politiques qui les concernent ?***

*La lutte contre la précarité est un combat de tous les jours et dans ce domaine, notre collectivité doit jouer un rôle majeur. Mais la principale difficulté tient à la transversalité de ce phénomène : accès aux droits et minima sociaux, l’Emploi, le travail et la formation, le logement, les situations familiales, l’enfance, le surendettement, la santé…*

*C’est pourquoi ma démarche sera basée :*

*- sur une transversalité des actions menées par les différents pôles et services, principalement municipaux mais aussi communautaires.*

*- Sur une action complémentaire de celle des services déconcentrés de l’Etat et bien entendu du Conseil général qui reste un acteur majeur dans ce domaine.*

*Je pense également donner à l’adjoint en charge de l’action sociale (et si je suis élu également «…et  de la lutte contre la précarité ») ce rôle de « capitaine d’équipe » avec un pouvoir d’interventions transversales auprès des autres adjoints concernés (sports, jeunesse, petite enfance…) en matière de lutte contre la précarité.*

***A- 2- Pour les jeunes sans emploi ni formation en situation d'isolement et de grande précarité, quels sont les dispositifs et les services que vous prévoyez de mobiliser pour participer à l'accompagnement socioprofessionnel de ces jeunes ?***

*Comme vous pourrez le lire dans mon programme, j’accorde une place toute particulière à l’économie à travers notamment la création d’emplois, le maintien et l’implantation des entreprises, des commerces. L’accès à un emploi est la clé pour sortir de la précarité. La municipalité doit donc se mobiliser pour améliorer la situation de l’emploi à Brest et BMO, c’est une évidence.*

*De même, je soutiens les filières universitaires mais aussi, et je trouve qu’elles sont souvent oubliées, celles de l’apprentissage.*

*Enfin, il faut également que les jeunes qui seraient malheureusement déjà « trop » désocialisés puissent trouver des services à leur disposition et une écoute accrue. Pour cela, je pense que les mairies de quartier doivent voir leur rôle accentué.*

 ***A- 3- Pour la première fois les électeurs seront appelés en mars prochain à désigner également leurs représentants au sein du futur conseil de communauté. Est-ce que ce changement aura des conséquences sur le développement d'une solidarité métropolitaine avec une meilleure répartition des efforts sur ce territoire ?***

*Je ne pense pas que cela change fondamentalement l’action du conseil de communauté dans la mesure où elle n’entraînera aucun nouveau transfert de compétences. Les élus communautaires travaillent et très souvent votent à l’unanimité les délibérations portant sur ce domaine.*

1. ***4- Renforcerez-vous les moyens financiers et logistiques des associations qui interviennent dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?***

 *S’agissant des associations, je souhaite adopter une nouvelle gouvernance.*

*Je suis contre le renouvellement « automatique » des subventions allouées aux associations qu’elles soient conventionnées ou non. Nous demanderons d’ailleurs aux responsables des associations conventionnées de présenter leur bilan moral et financier de l’année précédente aux élus.*

*Hors cas imposé par la loi, et pour éviter tout risque de prise illégale d’intérêt ou de délit de favoritisme, tous les élus, dès leur entrée en fonction, s’engageront à démissionner des responsabilités qu’ils occupent dans des associations subventionnées.*

*Pour autant, les associations sont des acteurs vitaux qui contribuent à la vitalité d’une cité. Nous organiserons, comme cela se faisait il y a quelques années, un Forum annuel des associations brestoises, le temps d’un week-end.*

*Nous créerons un site internet dédié spécifiquement aux associations permettant ainsi à chaque Brestois de trouver celle qui lui convient.*

*Nous organiserons chaque année un Trophée des associations, permettant ainsi de valoriser leurs actions.*

*La formation des bénévoles sera une priorité municipale.*

*Nous créerons une Maison des associations où elles pourront bénéficier d’un secrétariat, de services de reprographie mutualisés, ainsi que des conseils d’agents municipaux formés à l’accompagnement du monde associatif. De même, des open-spaces seront mis à leur disposition pour leurs réunions ponctuelles.*

*Ces propositions auront vocation à s’appliquer à toutes les associations brestoises, dont bien entendu, celles qui interviennent dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

**B- Logement social**

La loi sur le logement social dite « loi Duflot » prévoit un relèvement de 20% à 25% du taux obligatoire de logements sociaux.

***B- 1- Pour répondre au renforcement de l'objectif de mixité sociale, envisagez-vous de poursuivre l'effort engagé et d'intervenir au niveau communautaire pour son application sur les communes de BMO qui ne respectent pas cette obligation?***

*Comme vous le savez, c’est Brest métropole habitat qui est le maître d’ouvrage pour le compte des collectivités locales sur l’ensemble du territoire du pays de Brest et son action s’inscrit dans le cadre des politiques locales de l’habitat.*

*Que ce soit en termes de construction de logements (200 par an), de réhabilitation de logements, et bien évidemment au titre de bailleur social. L’Office recherche la meilleure adaptation de ses réalisations, pour des logements et des loyers adaptés aux besoins de la population.*

*Je n’envisage pas de modifier ce mode de fonctionnement. Quant à l’obligation de respecter l’objectif de mixité sociale, il doit être atteint dans la mesure du possible, mais il faut néanmoins prendre en compte la spécificité de certaines communes, je pense à Plougastel-Daoulas notamment.*

***B- 2- Engagerez-vous un effort particulier pour la construction de logements PLAI, logements sociaux à loyer très modéré ? Là aussi, comment cela peut-il se traduire dans le programme local d'habitat communautaire?***

*Je renvoie à la question précédente, étant entendu que le Maire-Président de BMO peut et doit accompagner la construction de logements PLAI. Comme vous le savez sans doute, la collectivité est ainsi souvent amenée à garantir les emprunts contractés dans ce cadre par BMH et d’autres associations (COALLIA, HLM Aiguillon Constructions, Armorique Habitat…). Se pose également la question des logements vacants (près de 6.000) sur BMO…*

**C- Précarité énergétique**

Nous constatons une nette augmentation sur Brest du nombre de personnes en situation de précarité énergétique. Le coût de l'énergie (gaz, électricité) devient trop important pour les plus démunis; ils ne peuvent plus régler les factures et donc ne se chauffent plus, mangent froid, prennent moins de douches, manquent d'eau chaude...

***C- 1- Quelles mesures prendrez-vous pour faire bénéficier des tarifs sociaux un plus grand nombre de Brestois, et sur quels critères ?***

*Dans le champ de compétence qui est celui du maire de Brest ou du président de BMO, nous proposons, tout au long de la prochaine mandature, de rendre du pouvoir d’achat aux brestois.*

*Comment ? Grâce à une politique, basée sur une meilleure gestion des dépenses.*

*Nous nous engageons à baisser la taxe d’habitation de 10% sur la durée du mandat.*

*Les tarifs des transports en commun seront réétudiés en tenant compte de l’âge (gratuité jusqu’à 5 ans contre 4ans aujourd’hui), tarifs sociaux, dates glissantes, aides aux familles…*

*De même nous souhaitons mettre en place une vraie politique de tarif social de l’eau dont les modalités seront à déterminer avec la SPL Eau du Ponant.*

***C- 2- Comment envisagez-vous de mieux faire connaitre aux Brestois l'existence des tarifs sociaux de l'énergie et quelles sont vos propositions pour simplifier les démarches afin d'en bénéficier ?***

*Plus d’accueil dans les mairies de quartier et une amélioration du « Front office », une coopération accrue avec les services sociaux du Conseil général, la mise en place sur le site internet de la collectivité d’un lien spécifique, des campagnes d’affichage… voilà quelques pistes à développer.*

***C- 3- Quelles mesures concrètes pensez-vous prendre suite à l'étude 2013 de l'ADEUPA sur la précarité énergétique à Brest?***

*L’ADEUPa est un partenaire important pour la collectivité. Ses études comme l’Observatoire social (rapport par quartiers et communes de BMO), Les revenus des plus de 60 ans, La précarité chez les seniors brestois : le point de vue des associations, Enquête sur le bien veillir – Analyse des besoins sociaux, pour ne citer que les plus récentes sont de précieux indicateurs et permettent d’ajuster au mieux les actions à mener. Cela va bien au-delà de la précarité énergétique. Concernant celle-ci, la lutte* ***contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes (propriétaires occupants et locataires) passe notamment, voire prioritairement par la réalisation de travaux prioritaires.*** *Il s’agit pour moi d’une des pistes les plus pertinentes à suivre.*

**D- Justice et réinsertion**

Peine alternative à la prison reconnue efficace contre la récidive, économique, les Travaux d'intérêt général doivent être accompagnés et réclament personnel et moyens.

***D- 1- Quels moyens prévoyez-vous d'affecter, localement, pour accueillir les personnes condamnées aux Travaux d'intérêt général ?***

*La question des TIG mérite d’être étudiée car elle peut être une alternative intéressante. Je ne suis pas opposé, par principe à leur mise en œuvre dans la collectivité dès lors qu’elle se fait avec l’assentiment des services qui « reçoivent » ces personnes. Par ailleurs, il semble que des récentes études aient démontré que le taux de récidive était extrêmement faible pour les TIG réalisés en entreprises. Une autre piste à suivre…*

**E- Demandeurs d’asile en situation régulière**

Des familles ou des personnes isolées demandant l'asile politique, après avoir été accueillies par Coalia, se retrouvent sans logement, vulnérables, et souvent dans des conditions inacceptables.

***E- 1- Quelles mesures prendrez-vous pour que ces personnes, en situation régulière, et tout particulièrement les familles, puissent disposer d’un hébergement d’urgence temporaire digne en attendant de pouvoir bénéficier du Dispositif National d’Accueil***

*Ces personnes, dès lors qu’elles se trouvent en situation régulière, devraient pouvoir bénéficier d’un hébergement d’urgence. Ce dispositif relève plus de l’Etat, à travers divers dispositifs. Il est en effet difficilement acceptable de laisser des familles entières dormir dans les rues, comme ce fut le cas à plusieurs reprises ces derniers mois à Brest. Mais à cette occasion, nous avons pu constater combien les offres d’hébergement étaient limitées. Il s’agit là d’un sujet délicat qui mérite une étude plus appronfondie, en lien avec les services déconcentrés de l’Etat et les associations.*

*Je me permets par ailleurs de vous joindre –mais sans doute la connaissez-vous déjà- la**Réponse écrite du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration publiée dans le JO Sénat du 17/05/2012 - page 1274, sur ce sujet.*

*« La région Bretagne dispose actuellement de 928 places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), soit 4,3 % du parc national. Les demandeurs d'asile accueillis en CADA bénéficient d'un accompagnement social et administratif, et reçoivent une allocation mensuelle de subsistance (AMS) indexée sur la composition familiale des résidents. Ces CADA n'accueillent qu'une partie des personnes en cours de procédure d'asile. Ce phénomène s'explique principalement par l'augmentation des flux de demandeurs d'asile depuis 2008. Malgré la création de 65 places de CADA dans la région en 2010 et l'accroissement du budget consacré à l'hébergement des demandeurs d'asile, le dispositif reste sous contrainte. Face à cette situation, plusieurs mesures ont été prises en 2011 pour accélérer le traitement des demandes d'asile.*

*L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a pu recruter 40 nouveaux agents, dont 30 officiers de protection, afin de réduire le stock de demandes qui pèse sur les délais d'examen, et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a vu son équipe de rapporteurs pratiquement doubler en 2011 par rapport aux effectifs de 2009. La réduction des délais de traitement des dossiers de demande d'asile, dont les premiers résultats constatés en 2011 sont encourageants, permettra non seulement d'accélérer la reconnaissance des personnes fondées à solliciter la protection de l'État français, mais également d'améliorer la fluidité du dispositif national d'accueil pour accroître le taux d'accès en CADA.*

## *Les personnes qui ne peuvent immédiatement obtenir une place en CADA ont accès à des structures d'hébergement d'urgence dédiées aux demandeurs d'asile et qui peuvent les accueillir le temps qu'une place en CADA soit libérée. Cette mise à l'abri est accompagnée du versement d'une allocation temporaire d'attente (ATA). Ainsi, en 2011, les crédits mis à disposition de la région pour le financement de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile ont plus que doublé, passant de 1,1 M€ en 2010 à 2,4 M€, et permis d'ouvrir des places d'urgence supplémentaires ».*

*E- 2- Quelles dispositions prendrez-vous pour faciliter la scolarisation des enfants* ***dans les écoles et collèges brestois (accueil, soutien, transports, cantine…) ?***

**F- La petite enfance**

A Brest, les haltes garderies ont peu de places à la journée et pour avoir une place en crèche il y a des points attribués selon la situation familiale. Quand les parents travaillent, ils ont plusieurs centaines de points d’avance; s'ils ne travaillent pas ils n'ont pas ces points et donc fort peu de chance d'obtenir une place pour leur enfant, même si les services sociaux l'ont estimé nécessaire.

***F- 1- Tous les petits enfants devraient pouvoir bénéficier de l’accueil dans un espace collectif adapté à leur âge. Que prévoyez-vous pour lutter contre cette inégalité sociale ?***

*Si les services sociaux l’estiment nécessaire, il me paraît important de prendre en compte la situation des familles pour l’attribution de points. Je n’y suis pas opposé, bien au contraire. Ce problème pourrait à mon sens être facilement réglé par les services de la Mairie.*

Le métier de parents s’apprend ; les parents qui ont vécu et vivent dans la grande pauvreté espèrent un bon éveil et une meilleure scolarité pour leurs enfants. Bien souvent ils ont peu de moyens matériels, ne connaissent pas les exigences en matière éducative ni les codes de l’école. Les lieux parents-enfants existants, la classe passerelle, accompagnent des parents dans cet apprentissage.

***F- 2- Envisagez-vous l’implantation de nouvelles structures dans les quartiers de la rive droite ou de l’Europe ? Et comment prévoyez-vous l’accompagnement des parents les plus exclus vers ces lieux d’accueil ?***

Pour l’instant je n’ai pas prévu cette éventualité. Les structures actuelles (Centres sociaux, MPT…) me semblent être suffisantes, même si, là encore un effort en terme de communication doit être fait (Voir réponse A 4).

**G- Place des parents à l'école**

Les parents qui ont eu un rapport difficile avec l'école tiennent à ce que leurs enfants réussissent. L'enjeu familial et social est immense. Pourtant ces parents ne sont pas mis en situation de s'exprimer et/ou d'être écoutés; ils se sentent mis à l'écart.

***G- 1- Quelles mesures prendrez pour que tous les parents, notamment les plus éloignés de l'institution, soient associés à l'éducation de leur enfant à l'école ?***

Rencontre avec les équipes scolaires, implication au sein et avec les conseils d’écoles pourraient être des pistes pour que l’école aille vers les parents en difficulté. Mais il ne s’agit là que de quelques pistes.

**H- Echec scolaire**

Tous les enfants ne quittent pas l'école primaire en sachant bien lire, écrire et compter. Les inégalités se manifestent et s'ancrent à ce moment de la vie.

***H- 1- Quels efforts ferez-vous pour qu'aucun enfant ne soit laissé en échec scolaire à l'école primaire ?***

Même si les questions purement scolaires relèvent de l’Education nationale, la Mairie devrait pouvoir contribuer à lutter contre l’échec scolaire. Parmi les pistes envisageables, la réforme des Temps d’Activité Scolaires, qui a permis à la collectivité de « s’investir » dans la journée des élèves me paraît être l’occasion d’y contribuer.

**I- Accès pour tous à la culture, au sport et aux loisirs**

L'accès à la culture, au sport et aux loisirs est déterminant pour l'épanouissement de chaque personne et pour le lien social. Pourtant il reste très inégalitaire, pour des raisons d'éducation, de coûts ou d'offres sur le territoire.

***1- Quelle politique mènerez-vous pour ouvrir davantage la culture, le sport et les loisirs aux publics qui en sont éloignés ?***

Voir réponse A 4 et H 1

Merci de nous répondre **avant le dimanche 23 février** par mail adressé à Patrick La Prairie :

patrick.laprairie@orange.fr